

CROSSJECT lève avec succès 12 M€ de financement

- Emission d'obligations convertibles pour 5,2 M€
- Emission d'un emprunt obligataire de 5,2 M€
- Encaissement de 2,0 M€ complémentaires dans le cadre du Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Dijon, 14 décembre 2020 à 18 h 45

CROSSJECT (ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ), « specialty pharma » qui développe un portefeuille de médicaments combinés innovants dédiés aux situations d'urgence, annonce avoir sécurisé 12 M€ de financement pour 2021 notamment par une émission obligataire composée d'une (i) émission d'obligations convertibles pour un montant de 5,24 M€ souscrites par les mêmes investisseurs européens qu'en 2019 dont Gemmes Venture, principal actionnaire historique, ainsi que d'une (ii) émission d'obligations simples d'un montant de 5,24 M€ souscrites par ces mêmes investisseurs. Cette émission obligataire déclenche le versement par Bpifrance de 2,0 M€ additionnels dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) complémentaire.

Ces émissions obligataires, auxquelles s'ajoutent le versement complémentaire du PGE de 2,0 M€ et 3,0 M€ de financements publics que la société anticipe de recevoir en 2021 (CIR, PIAVE, TVA...) sécurisent l'essentiel des besoins de trésorerie de la société pour l'année à venir, indépendamment de la signature escomptée de contrats commerciaux. Ces émissions sont souscrites pour partie par les investisseurs européens ayant participé aux émissions d'obligations convertibles précédentes de 2018 et 2019 et, pour le reste, par Gemmes Venture, actionnaire historique de Crossject, à hauteur de 1,0 M€.

Patrick Alexandre, Président du Directoire, déclare : « Ces apports de trésorerie permettent aux équipes de se concentrer sur les dernières étapes de construction des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), mais aussi d'engager le programme de sécurisation de l'outil industriel ce qui contribue à renforcer notre crédit auprès des acteurs – laboratoires pharmaceutiques et administrations fédérales US – intéressés par ZENEO®. Le support sans faille de nos partenaires financiers historiques et les mesures de soutien mises en place par l'Etat sont des atouts majeurs pour l'atteinte de notre objectif : « sauver des vies ».

Principales caractéristiques des émissions obligataires

Le principe de l'émission obligataire a été décidé par le Directoire, lors de sa séance du 14 décembre 2020, faisant usage de la 11^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 25 juin 2020¹ s'agissant de l'émission des obligations convertibles.

¹ Avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs



Les obligations convertibles et les obligations simples ont été souscrites respectivement à 97% et 100% de leur valeur nominale². Elles ne porteront pas intérêts et viendront à échéance le 14 décembre 2023. Le prix de conversion des obligations convertibles sera fonction du cours de bourse au moment de la conversion³.

A titre indicatif, si toutes les obligations étaient converties sur la base du cours de l'action Crossject à la clôture du 11 décembre 2020⁴, un actionnaire détenant 1% du capital de Crossject avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,935% du capital sur une base non diluée⁵ (à 0,911% du capital sur une base diluée compte-tenu des instruments dilutifs existants⁶).

Les actions nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront pleinement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits.

Les obligations ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth. L'émission ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

L'opération a été conseillée et structurée par Vester Finance, qui a également souscrit à l'émission obligataire.

² Soit un produit brut de l'emprunt obligataire de l'ordre de 10,5 M€

³ Le prix de conversion des obligations sera égal au plus bas entre 4,50 euros et un cours de bourse moyen pondéré de l'action Crossject précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 3%, dans le respect du plafond autorisé par l'assemblée générale.

⁴ 3,335 euros

⁵ Sur la base d'un capital composé de 23 880 884 actions au 11 décembre 2020

⁶ En ce compris 651 439 actions potentielles liées aux instruments dilutifs existants



Contacts :

Crossject
Patrick Alexandre
info@crossject.com

Relations investisseurs
CIC Market Solutions
Catherine Couanau +33 (0) 1 53 48 81 97
catherine.couanau@cic.fr

Relations presse
Buzz & Compagnie
Mélanie Voisard +33 (0)3 80 43 54 89
melanie.voisard@buzzetcompagnie.com
Christelle Distinguin +33 (0)3 80 43 54 89
christelle.distinguin@buzzetcompagnie.com

A propos de CROSSJECT • www.crossject.com

Crossject (Code ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ ; LEI :969500W1VTFNL2D85A65) développe et commercialisera prochainement un portefeuille de médicaments dédiés aux situations d'urgence : épilepsie, overdose, choc allergique, migraine sévère, crise d'asthmes... Grâce à son système breveté d'auto-injection sans aiguille, Crossject ambitionne de devenir le leader mondial des médicaments d'urgence auto-administrés. La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis 2014, et bénéficie de financements par Bpifrance notamment.